### CÉAS de la Mayenne

Centre d'étude et d'action 29 rue de la Rouillère 53000 Laval Tél. 02 43 66 94 34 Mél. ceas53@orange.fr Site Internet : www.ceas53.org Facebook : @ceasmayenne

# oint-com

sulletin hebdomadaire à destination des adhérents

### CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro : Claude Guioullier, Nathalie Houdayer.

Vendredi 11 août 2023

N° 1071

# été à toutes tous



# **Statistiques**

### On peut tout faire dire aux chiffres... même n'importe quoi!

oici, ci-contre, un tableau de la répartition de la population mayennaise selon les tranches d'âge en 2020.

Quelle est la tranche d'âge où la population est la plus nombreuse ? Les statisticiens demanderaient : quelle est la tranche d'âge modale ?

Une lecture rapide du tableau ci-contre nous ferait dire que dans le département, il y a 59 516 habitants de 40 à 54 ans et que c'est dans cette tranche d'âge que les Mayennais sont les plus nombreux. Erreur ! Les tranches d'âge sont d'amplitude inégale et pour répondre à la question posée, il convient de ramener les effectifs de chaque tranche d'âge sur une base identique (par exemple, sur la base d'une année).

Ainsi, dans le tableau ci-dessous, nous avons les effectifs réels, l'amplitude de chaque tranche d'âge, enfin les effectifs corrigés en divisant les effectifs de départ par l'amplitude.

non les 40 à 54 ans...

Tableau 1 – Répartition de la population de la Mayenne par tranche d'âge en 2020

Tranches d'âge	Effectifs
Moins de 3 ans	9 168
3-5 ans	10 727
6-10 ans	19 948
11-17 ans	29 765
18-24 ans	20 877
25-39 ans	48 361
40-54 ans	59 516
55-64 ans	39 739
65-79 ans	45 135
80 ans ou plus	23 302
Total	306 538

Dès lors, on observe qu'en Mayenne, ce sont les 11 à 17 ans qui sont les plus nombreux, et

Tableau 2 - Répartition de la population de la Mayenne par tranche d'âge en 2020

Tranches d'âge	Effectifs	Amplitudes	Effectifs corrigés
Moins de 3 ans	9 168	3	3 056
3-5 ans	10 727	3	3 576
6-10 ans	19 948	5	3 990
11-17 ans	29 765	7	4 252
18-24 ans	20 877	7	2 982
25-39 ans	48 361	15	3 224
40-54 ans	59 516	15	3 968
55-64 ans	39 739	10	3 974
65-79 ans	45 135	15	3 009
80 ans ou plus	23 302	25	932
Total	306 538	1	1



# Mémorial des Déportés : « La Vigie »

Après un peu plus de dix ans d'activité, l'Association pour le Mémorial des Déportés de la Mayenne a souhaité « repenser son image pour mettre en avant sa mission de sensibilisation ». L'association change ainsi de nom et devient : La Vigie – Mémorial des Déportés de la Mayenne. Et elle a adopté un nouveau logo...

« Une vigie, précise l'association, c'est un poste de surveillance, mais aussi un matelot en poste sur le mât ou à l'avant du navire et qui scrute l'horizon. Le choix de ce nouveau nom émane d'une volonté de mettre l'accent sur la mission de veileur du Mémorial et la sensibilisation du grand public aux enjeux de nos sociétés sur les questions de discrimination et de vivre ensemble. Cette mission s'inscrit dans l'héritage des survivants des camps de concentration: "Plus jamais ça!" »



Le nouveau logo reprend les trois rayures verticales du logo initial. Elles font référence à la tenue rayée des déportés et à la notion d'enfermement. De nouvelles couleurs ont été choisies : du bleu, qui est la couleur de la paix et des tenues des déportés ; de l'orange, symbole de vigilance. Les trois rayures laissent également apparaître une colombe, emblème de la paix, ainsi qu'un œil pour la notion de vigilance. Enfin, le deuxième « i » de « La Vigie » est inversé et évoque un point d'exclamation exprimant la volonté de sensibilisation.

Association pour le Mémorial de la Déportation La Vigie - Mémorial des Déportés de la Mayenne

23 rue Ambroise-de-Loré 53100 Mayenne Tél. 02 43 08 87 35

Site Internet : www.memorial-des-deportes-

mayenne.fr

LindekIn et Instagram : @lavigie.memorial.mayenne



# Les prix ne sont pas les mêmes en région parisienne...

n entend souvent dire que les salaires en Mayenne sont peu élevés. Mais par rapport à quel autre territoire? Et qu'en est-il des prix – ce qui va déterminer ce que l'on peut consommer « pour le plaisir » et ce que l'on peut épargner?

Sans répondre totalement à ces questions, *Insee Première* n° 1959 de juillet 2023 <sup>(1)</sup> apporte néanmoins un éclairage intéressant en comparant les prix à la consommation en région parisienne avec ceux en province. Ainsi, en 2022, les prix à la consommation en région parisienne sont supérieurs de 7 % à ceux de la France métropolitaine (hors Corse).



De nombreux facteurs expliquent cette diffé-

rence, notamment les modes de vie et l'offre commerciale. Par exemple, les loyers sont plus élevés dans la région parisienne (9 % de la consommation des ménages, contre 6 %). Par contre, les transports y coûtent moins cher (13 %, contre 15 %).

Pour consommer comme un ménage moyen de province, il faut dépenser 8 % de plus en région parisienne. Inversement, un ménage de la région parisienne paie son panier moyen de consommation 6 % plus cher qu'il le paierait en province...

L'Insee explique que les différences de prix sont en partie liées au coût du foncier et aux salaires, notamment dans les services, lesquels se répercutent sur les prix... Les écarts de prix les plus élevés dans la région parisienne par rapport à la province concernent surtout les loyers d'habitation (écart de 39,6 %), l'hébergement (28,5 %), les transports collectifs (13,8 %)...

## La pensée hebdomadaire

« Au 1<sup>er</sup> juin, (...) il y avait, dans les maisons d'arrêt françaises, 2 336 détenus dormant sur des matelas à même le sol, dans des cellules de 9 mètres carrés, où trois détenus sont enfermés dans des conditions d'hygiène, de promiscuité et d'absence d'intimité intolérables. (...) Soyons clairs : dans les conditions d'entassement des êtres humains que nous connaissons dans nombre d'établissements, il est vain de prétendre "réinsérer" les détenus et les préparer à leur sortie de prison. Ils sont entrés abîmés. Ils sortiront plus abîmés encore, malgré les efforts du personnel pénitentiaire. »

Jean-René Lecerf, ancien sénateur et rapporteur de la loi pénitentiaire de 2009, et Jean-Pierre Sueur, sénateur et ancien ministre, « Jamais la surpopulation carcérale n'a atteint le niveau d'aujourd'hui », Le Monde du 25 juillet 2023.